



**Direction générale du territoire et
du logement – DGTL**

**Direction du cadastre et de
la géoinformation – DCG**

Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne

par e-mail uniquement

Aux bureaux
d'ingénieurs-géomètres

Lausanne, le 4 décembre 2024

Bilan 2024 et perspectives

Madame, Monsieur,

En cette fin d'année, nous avons le plaisir de vous transmettre diverses informations relatives aux activités de la Direction du cadastre et de la géoinformation (DCG).

Début 2024, le **plan cantonal** de mise en œuvre de la mensuration officielle pour la période 2024-2027 a été validé par le Conseil d'Etat. Ce plan s'inscrit dans la continuité de la stratégie définie dans le crédit d'investissement obtenu fin 2020. Sur la base de ce plan, le Canton de Vaud a conclu une nouvelle **convention-programme** avec la Confédération pour la nouvelle période quadriennale. Cette convention garantit le versement d'indemnités fédérales pour les travaux réalisés dans la mensuration officielle au cours des prochaines années.

Dans le contexte de la mise en œuvre de la **stratégie cantonale en matière de géoinformation** validée par le Conseil d'Etat en 2023, plusieurs études ont été initiées pour la mise en place de l'infrastructure de partage des modèles portant sur le patrimoine des géodonnées de l'Etat de Vaud. Les processus internes de gouvernance ont été validés et seront mis en vigueur dès 2025.

La DCG a démarré les analyses relatives à la mise en œuvre du nouveau modèle de données de la mensuration officielle **DMAV**. Ce modèle devra être déployé dans les cantons au plus tard fin 2027. La DCG informera ses partenaires de l'avancement des démarches afin de leur permettre une adaptation la plus rationnelle possible.

Les activités de la DCG ont enfin été marquées par un nouveau déménagement. Après environ une année passée sur le site de la Caroline, la DCG a investi les nouveaux locaux de la DGTL sur le site de la Riponne courant août.

Travaux de mensuration officielle

Courant 2024, la DCG a produit un effort très important dans les opérations permettant de réduire le nombre élevé d'entreprises ouvertes auprès de la Confédération. Plusieurs nouvelles mensurations ont été déposées auprès des Registres fonciers en vue de leur mise à l'enquête publique. De nombreux travaux en lien avec les **opérations finales** ont également été réalisés : répartition des frais et facturation, approbations cantonales, reconnaissances fédérales, etc.

Les secteurs couverts par des cadastres transitoires ou par des numérisations non qualifiées restent prioritairement à remplacer par de nouvelles mensurations. En 2024, la DCG a été en mesure d'adjuger 3 entreprises de **premier relevé** couvrant les communes de Chavannes-le-Veyron, Grancy Senarclens, Daillens, Eclépens, Orny et Le Mont-sur-Lausanne. Afin de poursuivre sur un bon rythme les travaux en cours, la DCG prévoit de lancer de nouvelles entreprises sur les communes de Montpreveyres, Poliez-Pittet, Trey, Henniez, Dompierre, Montricher, Chessel, Noville, Rennaz et Roche d'ici fin 2025

Nous remercions les adjudicataires de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter les **délais contractuels**. Les retards non justifiés sont pris en compte dans l'évaluation des offres lors des marchés publics et conduisent à des pénalités financières. La DCG doit malheureusement encore faire face à de trop nombreux allers-retours sur certains dossiers, ce qui induit une surcharge importante dans la vérification.

La **mise à niveau** en zone urbanisée s'est poursuivie en 2024 avec le lancement de trois nouvelles entreprises couvrant 1'160 hectares sur 11 communes. Quatre nouvelles entreprises de mise à niveau sont planifiées pour 2025 et couvriront près de 1'040 hectares sur 24 communes.

Les adjudicataires des entreprises de premier relevé et mise à niveau exploitent dorénavant pleinement l'ensemble des fonctionnalités améliorées de **VeriVD** (utilisation des justificatifs). Nous encourageons l'ensemble des bureaux à utiliser cet outil afin de maximiser l'efficacité de leurs opérations.

Mise à jour permanente – MO

Le nombre de **dossiers de mutation** continue de légèrement diminuer. Des informations détaillées seront transmises début 2025 aux bureaux. Les flux restent très variables, l'organisation interne permet de traiter les dossiers fonciers dans le délai usuel de 2 jours.

La stratégie de reprise automatique des mutations au format Interlis se poursuit et le **seuil Interlis** sera maintenu à **20 points tous thèmes** confondus en 2025.

Depuis l'introduction du processus d'intégration des bâtiments projetés en 2016, près de 11'000 enquêtes, contenant un ou plusieurs bâtiments, ont été livrées par les bureaux. En 2024, 84% des enquêtes ayant reçu un permis de construire durant les trois premiers trimestres ont été transmises sans délai.

Afin de garantir la mise à jour de la couverture du sol et des bâtiments, nous vous remercions de porter une attention particulière sur la « nécessité de mise à jour du plan RF » devant figurer sur les plans de situation pour enquête en plus d'être activé dans le formulaire CAMAC.

Infrastructure cantonale de géodonnées – ICDG

En 2024, l'infrastructure cantonale de géodonnées a poursuivi son développement avec l'adjonction de nouvelles géodonnées de base. Le **guichet cartographique** et la **diffusion des géodonnées** ont été alimentés par des nouvelles géodonnées relatives à différents thèmes, tels que « Eaux et sites pollués » (espaces réservés aux eaux), « Environnement » (arbres remarquables) et par la création de deux nouveaux thèmes : Atmosphère/climatologie pour la publication des premières cartes du climat vaudois et « Cartes historiques » pour la publication inédite de la première carte topographique vaudoise.

Le **cadastre RDPPF** a fait l'objet de diverses évolutions, avec l'introduction de nouvelles données : les espaces réservés aux eaux et l'ajout de nouvelles RDPPF en projet.

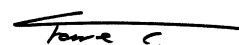
Dispositions de fin d'année

En application du principe d'échéance, toutes les **prestations** réalisées en **2024** devront être facturées et transmises à la DCG au plus tard pour le **10 janvier 2025**.

Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à consulter notre site web sous <https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/cadastre-et-geoinformation/>

Nous vous prions de relayer ces informations dans vos bureaux, nous remercions pour votre collaboration et vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleurs vœux pour la nouvelle année 2025.

Le Géomètre cantonal



Cyril FAVRE